

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2^{ème} Classe

ACADEMIE DE PARIS

SESSION 2009

Présidente de jury : Julie VILLIGER

Modalités de recrutement sans concours :

L'académie de Paris a organisé un recrutement sans concours d'adjoints administratifs 2^{ème} classe conformément aux dispositions des articles 6 et suivants du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Le nombre de postes offerts dans l'académie de Paris était de 19 pour cette session 2009.

Les candidats au recrutement sans concours d'adjoints administratifs 2^{ème} classe étaient 3.742 à s'être pré-inscrits, sur internet, entre le 19 février et le 6 mars 2009 et 3.125 à confirmer leur inscription entre les 10 et 19 mars 2009.

Pour être recevable, le dossier d'inscription, qui devait être transmis au SIEC, devait comprendre :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Admissibilité (sélection des dossiers) les 27, 28 et 29 avril 2009

Une commission, composée de 16 membres, dont deux n'appartenaient pas à l'éducation nationale (ministère des finances - direction générale des impôts- et ministère du travail – pôle emploi), réunie les 27, 28 et 29 avril 2009, a sélectionné, parmi les 2136 dossiers reçus, les candidats entendus à un entretien.

Le recrutement sans concours d'adjoints administratifs 2^{ème} classe est donc un recrutement très sélectif qui a suscité de nombreuses candidatures d'horizon divers.

Les candidats, dans leur grande majorité, sont des femmes. Certains candidats sont titulaires de diplômes leur permettant de passer des concours de catégories B ou A. Le recrutement géographique est large puisqu'une partie des candidats provient d'académies assez éloignées de Paris.

Les membres du jury ont tout d'abord noté que les lettres et curriculum vitae comprenant des fautes d'orthographe et/ou de grammaire étaient nombreux. Le jury a été attentif à la forme et à la qualité d'expression des documents rédigés par le candidat.

La lettre de candidature aurait dû être utilisée par les candidats pour mettre en valeur leurs expériences ainsi que leurs motivations à intégrer la fonction publique et plus spécifiquement l'éducation nationale. Or, bien souvent, la lettre est apparue comme stéréotypée, reprenant des phrases types, vides de sens, qui auraient pu être écrites pour toute offre d'emploi. Les membres du jury ont remarqué que des éléments mentionnés dans certaines lettres de candidature ne correspondaient pas aux éléments figurant dans le curriculum vitae joint au dossier.

Admission (entretiens) les 25 et 26 mai 2009

Les membres du jury, répartis en trois sous commissions, ont entendu 112 candidats (117 admissibles – 05 candidats ne se sont pas présentés).

L'entretien, d'une durée de quinze minutes environ, débutait par une brève présentation du parcours du candidat puis se poursuivait sur un échange avec les membres du jury portant sur les motivations et la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel le candidat sera amené à évoluer le cas échéant.

L'entretien a été l'occasion pour le jury de vérifier la cohérence des propos avec les éléments indiqués dans le dossier d'admissibilité. Dans certains cas, rares, des disparités flagrantes ont été notées entre l'écrit et l'oral.

Les candidats ne sont pas apparus, dans l'ensemble, suffisamment préparés puisqu'ils n'étaient pas au fait de la spécificité du recrutement sans concours auquel ils participaient et, plus gênant encore, au fait de l'environnement professionnel : les principes de bases de la fonction publique étaient, dans bien des cas, méconnus ; certains candidats ignorent même les différents types de postes qui pourraient leur être proposés en cas d'admission au recrutement.

Il est pourtant attendu, de la part de candidats qui participent à un recrutement au sein de la fonction publique de l'éducation nationale, un minimum de connaissances sur le statut de la fonction publique, sur les droits et obligations du fonctionnaire, sur le fonctionnement d'une académie, d'un établissement scolaire ou d'une université, sur les réformes en cours ...

Les membres du jury ont trouvé que les candidats, de façon générale, étaient peu curieux, pas véritablement motivés à intégrer la fonction publique si ce n'est pour des raisons de sécurité de l'emploi, peu enclins, pour certains, à s'adapter éventuellement à un environnement de travail différent de celui dans lequel ils évoluent actuellement. Peu de candidats ont profité de l'entretien pour valoriser leurs expériences administratives, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Les candidats retenus ont su montrer leur motivation pour intégrer l'éducation nationale, leur capacité à évoluer et leur volonté de s'investir dans des missions du service public.

Aux termes des entretiens, le jury a retenu 19 candidats sur la liste principale et 21 candidats sur liste complémentaire, soit un total de 40 candidats retenus.

Paris, le 4 juin 2009

La présidente du jury
Julie VILLIGER